PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

	J	,J	P	•0	onda rse	
	n	, €	•Genders	10,		
de la b	rigad	e de 🍱	<u>.</u>	T)
Vu l	es art	icles I	à 29 et	75 du	Code de procéd	ure pénale ;
					es, que nous avo nt aux ordres de	

L'an mil neuf cent soixante SELLE, le Douze Juillet

J

Nous. H

.M.D.L. Chef.

I. - PRÉAMBULE

Le 19 Juin 1 76, nous sommes avisés par monsieur

| deneurant à L) au " de ce qu'il a remarqué à trois reprises différentes, la nuit , des objets volents, trés lumineux, qu'il n'a pu identifier. Notre informateur sjoute que la première fois au mois de Mars 1976 il n'a prévenu personne. La Deuxième fois il a réveillé son frère et son père qui ont également vu ces engins . La Troisième fois en juin 1976 le Id exactement il aurait remarqué un objet semblable aux deux premiers anis il nous précise n'avoir vu ce soir là qu'une forte lueur .

Aux dires de F . . ces engins auraient la première et deuxième fois laissés des traces de ripage sur le goudron du chemin conduisant à son demici-

E T A T DES LIEUX - CONSTATATIONS

t transmis par le Comman-	Lo	29	9	Be	situe	À	1.	de
de Compagnie	l'agglomérat				ક્રક્રે	5	kilos	iètres
le Ministre des Armées	de cette loc de 5 mètres les envi		sour ,y	om	ris le	96	berme	. 86
ction Gendarmerie et	de diverses	essences .	La végét	ati	on e	st		

l'endroit de l'atterrissage de ces engins la route est bordée côté par une ligne téléphonique côté par une cloture "genre réseau "URSUS" de I m 50

de hauteur servant à parquer les soutons.

De clus cette zone est délimitée si chaque extrémité par une ligne électrique qui travorse le chemin forment ainsi un rectangle de 200 mêtres de longueur sur 4 m de largeur per endroita.

à M. Direc Bureau emploi Renseignement



Aucune constatation n'a pu être faite en ce qui conserne les objets van les doux presières fois en raison de la date des faits .

Pour la troisième fois soit le 10 Juin nous nous sommes rendus sur les lieux indiqués par le témois et nous avens découvert des condres our une dirocaférence de 4 sètres environ qui semblaient provenir de d'un feu de bois . Nous nous sommes rendus ches Monsiour P propriétaire du terrain en question et nous evens appris que ce feu avait été fait par lui sôme dans la nuit du 10 Juin 1976 pour agrésonter une soirée en femille.

A aucun moment de cotte entrée monsieur ? n'a remerqué le moindre engin en ce lieu .

BRQUERE

House MeDaine Chef H savons catomis t

do A ot do P .8 . employé de commerce, decourant A () qui nous a déclaré à 9 hou-

trais à son dominile sie ou "lorsque j'ai remarqué un objet lusineum dans le ciel . J'ai rengé son véhicale dans la cour de la Forme de men perents et cet objet c'est pasé our le chemin conduinant à la forme. Cet objet que je n'ai pu identifier avait la forme d'un cigare .Il était d'une hauteur de C s 80 pour une longueur de 2 mètres environ il produinait une trée forte lunière et dans une soule direction

J'ai regardé un moment et je me suis couché. Cet objet était toujours immobilisé sur le chemin . Je n'ai réveillé personne chem moi . Au cours du mois de Rai 1976 vers la même houre j'ai remarqué deux engine en l'air protiquement en même endroit que le première fois . Je n'ai pas vu les formes de ces objets mais ils éclairaient plus fortement que le premier vu.

Prin l'un des appareils s'est posé sur le séme chemin que la première fois et l'autre semblait le surveler. J'el impédiatement réveillé sen frère et mes parents . Nous avons regardé cos objets pendent i houre 30 environ croyant les veix partix .

A un cortain moment nous n'avons plus rion vu . Nous n'ovons entendu ausum bruit ni senti ausume odeur tout a disperu . J'ai manifesté le désir de me rendre suprée de ces ebjets meis men frère n'a pas voulu me suivre . Dernièrement le Vendredi lé Juin , toujours à la môse heure j'ai remarqué une forte clarté en ... sur le terrain à Nonsieur ? .. Je n'ai vu outume forme et j'ai pessé en mêmes engine que les autres fois . Je n'ai autume autre précision à vous fournir concernant ces feits . Non frère le lendemain de la deuxième fais a remarqué des traces our le chomin. Four me part je n'ai rien remarqué des traces our le chomin. Four me part je n'ai rien remarqué.

Le 19 Juin 1776 . A 10 houres .
Lecture faite par moi de le déclaration oi-desaus, j'y
persiste et n'ei rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher

(A signé ou sernet de déclarations).

Fouranivant notre enguête entendons !

fils de L et de P ,U , suitivateur qui nous a déclaré à 10 houses 10 s

Dans le sourant du mois de Mai 1.76 sans que je puisse vous préciser le jour mon fils se en rentrant de son treveil nous a réveillé son frère et moi pour nous montrer des engins très lumineux qui se trouvaient à proximité de notre domicile . L'un d'eux semblait posé à environ 200 mètres de neus alors que l'autre semblait le survoler . J'ai changé de position et sous un angle différent je n'ai rien vu , alors que de l'endroit ed nous sommes sertis de ches moi nous veyèns une très forte clartés

in compagnie de mes deux fils j'ai sinsi regardé ces objets pandant une heure environ et voyant toujours la même chose je suis retourné me coucher. Je n'ai rien entendu de particulier ni rescenti la moindre gême à la vue de ces engins. J'ignore totalement la forme de ces engins car en reison de la très forte lumière qu'ils produissient je n'ai distingué aucune forme particulière.

Le 19 Juin 1976 , d 10 houres 90.

Lesture faite par moi de la déclaration el-descus .j'y persiste et n'si rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. (A signé ou carnot de déclarations).

Ce mass jour poursuivant notre enquête entendons s

en rentrant de son travail a réveillé son père et noi pour nous contror des engins qui circulaient dans les airs à proximité de notre demicile. Nous nous sommes immédiatement levés et nous avons effectiv ment vu deux engins trés luminoux qui se trouvaient à environ deux cent mêtres de nous l'un semblait se peser sur le chemin et l'autre devait le survolor. Nous avons remarqué que ses objets n'éclairaient que dans une direction.

Four mapart je n'ai remarqué aucune forme particulière de ces objets . J'ai regardé pendent environ I heure 30 ees engine dans l'espair de les voir partir ,mais à un certain moment nous n'avons plus rien vu .Nous n'avons rien entendu ,ni rien rementi . J'ignore dans quelle condition ces objets ent disparu . Le lendomain matin je me suis rendu sur les lieux où je minima avaient vu ce poser et j'ai remarqué deux traces sur le goudon qui pouvaient remembler à des patins. J'ai mesuré ces traces qui avient une longueur de 2 mètres pour I m 60 d'empatement. Bien qu'il c'agisse d'un fait mormal nous n'avons pas pensé à vous aviser de ces faits . Ce n'est qu'à la muite d'une nouvelle visien de mon frère le 18 Juin 1976 que nous avons reconté cette histoire au village . Je précise ne pas avoir en le courage de m'approcher de ces ongins ne sachant pas ce que cela était.

Le 19 Juin 1976 .A Il houres 40.

Lecture faste par moi de la déclaration ci-des us j'y persiste et n'ei rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

Consolvant motre enquête, nous Chef H

PADDE GOODS

A , Commercant , descurant A , Commercant , descurant A () qui neus a déclaré à 13 hou-

forte lacur our non terrain au B , je puis vous dire qu'il me n'agissait de rieu d'extraordinaire , car ce n' était qu'un fou de boie que j'avais allusé avec me famille pour faire ées Grillades. Je muis rosté à cet endroit j'unqu'à 2 houres environ . Je n'ai absolument rien remarqué d'anormal durant ce temps là et je pense que N. .' a imaginé un O.V.NI en voyant la lucur du fou . Four me part je n'ei jamais vu d'objet de ce genre. ""

Le IP Suin 1976 . d In bource

Lecture faite par sei de la déclaration ci-deseus, j'y perciete et n'al rien à y changer à y sjouter on à y retrancher.

(à signé su ournet de déclarations).

A ce jour aucan autre renseignement positif n'u été porté à notre conssissance .

CLATURA DI PROCES VIHEVA

SIN EXPEDITIONS DESTINATED :

La Cinuite : A Ropeleur le Rintette des Arnées, Direction de la Cinuite : la Conderscrie et de la Justice Militaire : Durenu emploi-Rensuignement. à .

La Sistème : Aux Archivec .

Folk of Cles &

Le 23 Juillet 1976

Le MaDaLa Ches A

(op Permission)

Le Cendaras R

BRIGADE DE

I - Chemin conduisent à la erme de N. P. et emplacement à l'engin a été vu la première ois.



N°-2 .Home chemin et emplacement où l'engin a été vu la deuxième fois.

